

Commune de Porto-Vecchio

Création de titre de propriété

**SAS CRESPIN-QUILICHINI TAFANI ET NOUGARET**

**Notaires associés**

**Le Sampiero-Route d'Arca**

**BPE 133**

**20537 PORTO-VECCHIO Cedex**

Suivant acte reçu par Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI, Notaire à PORTO-VECCHIO, le 26 mars 2024, il a été constaté conformément à l'article 1er de la loi du 06 mars 2017, la qualité de propriétaire de :

Monsieur Marcel MARCHETTI, en son vivant retraité, époux de Madame Napoléonne Paule Marie Anna Germaine LEANDRI, demeurant à PORTO-VECCHIO (20137) Lieudit TRINITE.

Né à PORTO-VECCHIO (20137), le 14 août 1937.

*Précision étant ici fait que Monsieur MARCHETTI Marcel est décédé à QUENZA (20122), le 9 octobre 2014.*

Lequel a depuis plus de TRENTE ANS (30 ans) possédé tant directement que du chef de leurs auteurs conformément aux articles 2261 et 2272 du Code Civil, les biens ci-après désignés :

DESIGNATION

A PORTO-VECCHIO (CORSE-DU-SUD) 20137,

Une maison cadastré : C 341 ldt PIETRANERA surface 00 ha 09 a 70 ca

Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

Le présent avis sera affiché en Mairie pendant TROIS (03) mois

Adresse mail de l'étude : [comptable.crespin@notaires.fr](mailto:comptable.crespin@notaires.fr)

Pour avis Maître Sophie CRESPIN-QUILICHINI